

COMMUNE de : BARDOS  
(séance du 04/02/2020)

L'An Deux-Mil -.. avril ....., et le..... quatre..... du mois de février..... les Membres du CONSEIL MUNICIPAL, également convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Jean Paul DIRIBARNE, Maire.....  
- étaient présents : Marie DEHOTEGUY - Géraldine DULIN - Henri DIRIBARNE - Jean Baptiste LAMOTTE - Jeanne SUPERVIE - Odette AUBON - Marie HOURCAU - Martine CEULHAY - Elisabeth TOURATON - Géraly LEMBÈVE - Jean OYHENART - Jeanne DACHAR  
- étaient absents : Alain DIRIBARNE - Sylvie DARGUIN - Elémine BLAIRE - Ramuntcho BALADE - Patrick BERHOCOIR GOUIN.

OBJET : ELECTRIFICATION RURALE -- Programme "Génie Civil Communications Electroniques Option A 2020  
APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 19TE102

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Génie civil ORANGE lié au Renforcement du poste P.3 "LASSARADE" lié au PC MENDIBURU Patrice**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise COREBA HASPARREN.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Génie Civil Communications Electroniques Option A 2020", propose au Conseil Municipal d'approver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	6 328,18 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	632,82 €
- frais de gestion du SDEPA	263,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 224,67 €</b>

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation de la commune aux travaux à financer sur <u>Emprunt par le Syndicat</u> (*)	6 961,00 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	263,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 224,67 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au Registre ont signé les Membres présents,  
pour extrait conforme,

Le MAIRE,



(\*) indiquer le mode retenu : soit "fonds libres"  
soit "emprunt par le Syndicat"